

Service d'informations et de soutien

Le service de renseignements téléphoniques apporte une aide et des conseils dans les domaines de la vie courante et en matière de santé.

Soutien psychologique	Dans le cadre d'une difficulté liée à l'état de santé, un service d'écoute assuré par un psychologue diplômé est mis à votre disposition. MMEI assistance vous accompagne lorsque vous êtes confrontés à une situation difficile.
Accompagnement social	Une assistante sociale de MMEI assistance peut vous apporter conseil et soutien pour la réalisation de démarches liées à la santé, la famille, le handicap...
Informations juridiques, «vie pratique et sociale»	MMEI assistance est à votre disposition pour vous fournir toutes informations juridiques ou « vie pratique » concernant votre vie privée : droit de la famille, de la consommation, du travail, démarches administratives, Sécurité Sociale, retraite, aides au budget, à la famille et au logement...

Prestations¹ en cas d'hospitalisation, d'une immobilisation au domicile ou d'une maternité

Concerne une hospitalisation en ambulatoire² ou une hospitalisation de plus de 24 heures prévue ou imprévue, une immobilisation imprévue de plus de 5 jours ou prévue de plus de 10 jours ou une maternité (séjour à l'hôpital de plus de 5 jours, une naissance prématurée, une césarienne ou une naissance multiple)

¹Les prestations peuvent être mises en place pendant ou après l'hospitalisation, la maternité ou pendant l'immobilisation.

Elles s'adressent aux Bénéficiaires, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

²Les hospitalisations en ambulatoire génèrent l'obtention d'un bulletin de situation ou d'un certificat de sortie.

Aide à domicile	MMEI assistance met en place et prend en charge une aide à domicile à concurrence d'un maximum de 10 heures pour vous aider dans vos tâches quotidiennes.
Garde ou transfert des enfants ou des personnes dépendantes à charge	MMEI assistance organise et prend en charge soit la garde à hauteur de 8 heures par jour pendant 5 jours répartie, soit la venue d'un proche parent à votre domicile ou soit leur transport chez ce proche.
Garde des animaux domestiques	MMEI assistance prend en charge la garde XXXXXX dans un établissement spécialisé à concurrence d'un maximum de 300 euros TTC sur 30 jours.
Location d'un téléviseur	En plus des prestations d'assistance, MMEI assistance vous propose, si vous êtes hospitalisé plus de 24 heures ou en cas de maternité et si vous souhaitez louer un téléviseur dans votre chambre, la prise en charge des frais de location de celui-ci pour une durée maximale de 30 jours.

Prestation en cas de traitement anticancéreux

Concerne les traitements de chimiothérapie et radiothérapie

Aide à domicile	En cas de traitement de chimiothérapie et/ou radiothérapie, MMEI assistance met en place et prend en charge une aide à domicile à concurrence de 2 fois 2 heures dans les 15 jours qui suivent la séance..
------------------------	--

Prestations en cas de décès en France

Lors du décès d'un Bénéficiaire, les garanties suivantes peuvent être mises en place :

- aide à domicile ;
- prise en charge des personnes dépendantes à charge ;
- garde des animaux domestiques.

Transfert de corps

Lorsque le décès d'un bénéficiaire survient à plus de 50 kilomètres du domicile, MMEI assistance prend en charge les frais de transfert, d'embaumement et administratifs jusqu'à 3 000 euros TTC ainsi que les frais de cercueil jusqu'à 800 euros TTC.

Présence d'un proche

Si les formalités nécessitent la présence d'un proche, MMEI assistance organise et prend en charge le transport ainsi que les frais d'hôtel pendant 5 nuits (75 euros TTC/nuit).

Accompagnement Obsèques

MMEI assistance vous offre à tout moment la possibilité de confier l'enregistrement des volontés qui sera communiqué sur demande aux proches lors d'un décès ou des conseils relatifs à l'organisation des obsèques. Nous pouvons également vous faire l'avance des frais d'obsèques (3 050 euros TTC) contre engagement de remboursement dans un délai d'un mois.

Prestations spécifiques aux aidants³

Bilan psycho-social de la situation

À tout moment, MMEI assistance propose l'expertise de l'équipe pluridisciplinaire pour effectuer un bilan psycho-social de la situation.

Assistance et soutien lors d'une situation de crise

MMEI assistance apporte un accompagnement pour aider à mieux vivre financièrement et émotionnellement la situation de crise avec des solutions adaptées en cas de :

- empêchement de l'aidant lié à son état de santé,
- épuisement de l'aidant,
- dégradation de l'état de santé de la personne aidée.

Assistance préventive

L'aidant peut alerter MMEI assistance sur son sentiment d'épuisement. Un accompagnement lui sera proposé lors des situations suivantes :

- prévention de l'épuisement de l'aidant,
- santé et bien-être de l'aidant,
- soutien pour la vie quotidienne,
- soutien au maintien de l'activité professionnelle de l'aidant.

Fin de la situation d'aidant

À tout moment, l'aidant peut alerter MMEI assistance sur son besoin de soutien (administratif, psychologique et juridique) lorsque :

- la personne aidée retrouve ses capacités,
- la personne aidée décède.

³Le détail complet de l'Accompagnement des aidants proposé par MMEI assistance est consultable sur la Notice d'Information.

Prestations complémentaires⁴ aux personnes handicapées

Lors de la survenue du handicap

Lorsqu'une altération des fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques restreint les activités du quotidien, MMEI assistance propose au bénéficiaire ou à son proche aidant la mise en relation avec une équipe pluridisciplinaire pour l'accompagner et le conseiller. En cas de dépôt d'un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), MMEI assistance prend en charge, sur justificatifs (accusé de réception de ladite MDPH notamment), une prestation visant à mieux appréhender la nouvelle situation pour le bénéficiaire et son entourage celle-ci peut être une aide à domicile, une prestation de bien-être, une garde d'enfant(s), l'intervention d'une auxiliaire de puériculture, une inscription annuelle à un réseau d'entraides.

Au quotidien

En cas de déménagement ou de changement d'emploi du bénéficiaire handicapé, MMEI assistance organise la venue d'un accompagnateur ou auxiliaire d'intégration sociale pour l'apprentissage du nouvel environnement. Cette prestation est prise en charge à raison de 10 heures dans les 30 jours suivant l'événement dans la limite d'une fois par an.

Lors des situations de crise

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures ou de maternité du bénéficiaire en situation de handicap, MMEI assistance prend en charge une prestation afin de faciliter le retour au domicile. Celle-ci peut être un soutien au bénéficiaire, au couple et/ou à la famille destiné à faciliter le maintien du lien social et de la cohésion familiale, l'intervention d'une auxiliaire de vie assurant un soutien matériel, psychologique et pédagogique au sein de l'établissement ou au retour à domicile, la prise en charge de la garde de l'animal d'assistance.

⁴Le détail complet de l'Accompagnement des situations de handicap proposé par MMEI assistance est consultable sur la Notice d'Information